

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 17 novembre 2014, à 17 h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Denis Chagnon, Michel Denicourt et André Deschamps, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil dans le délai imparti.

2014-11-362

Projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent / Intention de la Ville de Saint-Césaire

Considérant qu'un accroissement rapide de la clientèle scolaire est envisagé pour les années 2014 à 2019 selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a communiqué aux maires des municipalités de Saint-Césaire et d'Ange-Gardien que la capacité d'accueil de chacune des écoles primaires serait insuffisante à compter de 2016;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a formulé, le 22 septembre 2014, dans la résolution HR 14.09.22.028 une demande pour qu'une construction neuve d'école pour l'une ou l'autre des municipalités de Saint-Césaire ou d'Ange-Gardien soit déposée dans le cadre de la mesure Plan québécois des infrastructures 2015-2025 du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que, selon les données transmises par la Commission scolaire des Hautes-Rivières, environ 170 à 200 élèves seront en surplus à Saint-Césaire en 2016 tout comme 70 à 100 élèves du côté d'Ange-Gardien;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a été informée de ces données à la fin septembre 2014;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est disposée à réviser le projet d'ajout d'espace pour les municipalités de Saint-Césaire et d'Ange-Gardien afin de permettre un agrandissement des écoles existantes dans chacune des municipalités concernées;

Considérant qu'un agrandissement de l'école Saint-Vincent nécessite l'acquisition de propriétés avoisinantes par la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes Rivières demande que la Ville lui communique sa décision quant à la fourniture d'espace nécessaire pour l'agrandissement de l'école au plus tard le 17 novembre 2014;

Considérant que le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt public du développement de la municipalité que tous les élèves continuent à fréquenter l'école de leur communauté durant tout leur cursus scolaire;

Considérant les pouvoirs municipaux d'acquisition d'immeubles;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire confirme son intention d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les lots décrits selon les différentes trois options discutées avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières et jointes aux présentes en Annexe A, le tout sur réception d'une confirmation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières quant à son acceptation du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire et sur l'adoption, par la Ville, d'un règlement d'emprunt visant le financement des acquisitions;

Il est également résolu que la Ville de Saint-Césaire donne à la séance du conseil municipal du 9 décembre 2014, un avis de motion pour l'adoption du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière